

1. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part figurant dans les conditions particulières (convention, confirmation de commande)

2. Confidentialité

Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur.

Dans ces conditions, notre responsabilité ne pourra être mise en cause par l'acheteur dans le cas où il utiliserait nos comptes-rendus de diagnostic ou d'audits à des fins commerciales ; les diagnostics et les audits que nous effectuons pour le compte de l'acheteur ne sont réalisés qu'à des fins autocontrôles.

Réciproquement, **SGI Services & Conseils** s'engage à ce que ses intervenants ne divulguent aucun élément d'information auxquels ils auraient eu accès durant l'intervention au sein de l'établissement acheteur.

3. Formation du contrat

Lorsqu'une fiche prévisionnelle d'investissement est établie par nous, elle constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. En cas de commande reçue de l'acheteur, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous qu'après acceptation écrite de notre part. C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières.

4. Conditions d'exécution du contrat

Sauf dérogation formelle et expresse de notre part, les frais de mission de l'intervenant seront facturés à l'acheteur selon un montant et des modalités définies précisément avant toute action.

5. Conditions d'inexécution du contrat

Nous ne pouvons être tenus pour responsables de l'inexécution des contrats et commandes dues à des cas de force majeure : notamment grèves, sinistres, restrictions économiques nationales et internationales, intempéries et catastrophes naturelles, etc.

6. Prix – conditions de paiement - pénalités

Les prix sont stipulés hors taxes ; leur nature (ferme ou révisable), leur montant sont précisés dans les conditions particulières. Sauf stipulations contraires, les prix sont payables à réception de facture.

De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculé par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

7. Clause résolutoire de plein droit

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

8. Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente serait, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lyon.